

Spécial Groupes

Club Med



LA GARANTIE D'UN VOYAGE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Assurance ESSENTIELLE
Assurance PREMIUM

Contrat N° IB2500169FRESO
Contrat N° IB2500169FRPR1



DES GARANTIES
EXCLUSIVES CLUB MED

ASSURANCE « SPÉCIAL GROUPES », des garanties exclusives CLUB MED

✓ **POUR L'ORGANISATEUR,**
GÉRER LES IMPRÉVUS AVANT LE DÉPART.

Souscrire l'assurance « SPÉCIAL GROUPES », c'est faire coup double !

- Garantisiez la protection et la sécurité de vos participants
- Assurez-vous une organisation en toute sérénité.

C'est une assurance spécifiquement adaptée aux groupes, que ce soient des entreprises, des CSE, des associations, ou des rassemblements familiaux (mariages, anniversaires...).

Pour bénéficier des garanties d'assurance, il faut être résident de l'Union Européenne.



EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR À DESTINATION

Garantie exclusive
Club Med !

Un évènement naturel qui bloque l'accès au Village,
un évènement géopolitique...

Report ou annulation de l'ensemble du groupe pour protéger et rassurer
vos participants (jusqu'à 400 000 €).



UN PARTICIPANT CLÉ INDISPONIBLE ?

Garantie exclusive
Club Med !

Avec l'Assurance PREMIUM, la garantie participant clé vous permet de reporter ou
d'annuler votre séjour de l'ensemble du groupe en cas d'indisponibilité d'une personne
indispensable à la tenue de votre évènement (jusqu'à 400 000 €).

ATTENTION : Pour bénéficier de la garantie, les Participants Clés à couvrir devront être
préalablement désignés au moment de la souscription de l'assurance.

Cette garantie couvre au maximum 2 Participants Clés.



GARANTIE ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

Pour un budget protégé grâce au remboursement des frais d'annulation restant
à charge en cas d'annulation d'un participant.

En cas d'empêchement professionnel, cambriolage du domicile, hospitalisation
d'un proche...

Une seule condition pour annuler : que la cause d'Annulation soit imprévisible,
indépendante de la volonté du participant et justifiée !



GARANTIE VOL MANQUÉ (SI RÉSERVÉ VIA CLUB MED)

En cas d'embouteillage, de panne de réveil ou de n'importe pour quel autre motif.

Prise en charge d'un nouveau billet d'avion pour tout départ dans les 24 heures
du vol initial manqué et prise en charge des frais de transfert à hauteur maximum de
60 % du forfait initial Club Med.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

ASSURANCE « SPÉCIAL GROUPES », des garanties exclusives CLUB MED

✓ **POUR VOS PARTICIPANTS,**
PROFITER DE LEUR SÉJOUR, QUOI QU'IL ARRIVE

Avec l'assurance « SPÉCIAL GROUPES »,
bénéficiez du meilleur des garanties voyage pour un séjour synonyme de sérénité.



DES BAGAGES EN TOUTE SÉCURITÉ

En cas de vol, perte et détérioration du départ du domicile jusqu'au retour.
Bagage détérioré dans la soute, vol ou détérioration du bagage en Village...



LE RETARD DE BAGAGES GARANTI, SANS FRANCHISE DE TEMPS !

Remboursement des frais de première nécessité
si le bagage n'est pas remis à l'aéroport de destination.
Dès votre arrivée en Village, si vous n'avez pas votre bagage, vous pourrez
acheter vos effets de première nécessité.

Garantie exclusive
Club Med !



LA COUVERTURE DES APPAREILS NOMADES (Téléphone mobile, Smartphone, tablette, ordinateur portable...)

En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse.
Vol du smartphone lors d'une excursion ou en Village.

Garantie exclusive
Club Med !



LA TENUE DE REPRÉSENTATION/COSTUME

En souscrivant à l'Assurance PREMIUM,
ils seront aussi couverts en cas de vol, perte ou dommage de leur tenue
de représentation/costume.

NOUVEAU



TOUTES LES AUTRES GARANTIES VOYAGE

Vol manqué (si réservé via Club Med), frais d'interruption de séjour,
accident individuel durant l'événement, frais de recherche et de
secours en mer, frais médicaux, assistance aux véhicules...



ET AUSSI TOUTES LES GARANTIES SKI ZÉRO SOUCI

Frais de secours et de recherche sur pistes,
Frais de secours et de recherche en montagne (y compris ski hors-piste),
Frais d'interruption d'activités de sports d'hiver,
Bris et vol de skis personnels ou loués au Club Med,
Remboursement du forfait de remontées mécaniques en cas de vol et perte...

NOUVEAU

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance

Montants maximum par GM

Assurance
PREMIUM
ESSENTIELLE



ANNULATION

ANNULATION/MODIFICATION – INDIVIDUEL

- Annulation en cas d'attentat ou d'événement majeur à destination
- Maladie grave, accident ou décès
- Toutes causes justifiées

Remboursement selon conditions de vente du Club Med avec max. de 17 500 €/GM et 40 000 €/événement

Franchise de 10% uniquement applicable en cas d'annulation pour toutes causes justifiées avec un min. de 30€ et un max. de 80€

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT*

Garantie uniquement liée au Participant Clé de l'événement

- Maladie, accident, décès ou Hospitalisation du Participant Clé
- Cas de force majeure entraînant une impossibilité pour le Participant Clé de se rendre sur les lieux (attentat, grève des transports, catastrophe naturelle)
- Convocation du Participant Clé devant un tribunal
- Destruction des locaux professionnels et/ou privés du Participant Clé
- Vol dans les locaux professionnels ou privés du Participant Clé
- Dommages graves du véhicule du Participant Clé

Prise en charge des **frais de report****,
OU
Remboursement des frais d'annulation selon conditions de vente du Club Med **avec max. de 400 000 €/événement**

Franchise

20 % avec un max. de 40 000 €

ANNULATION TOTALE DU GROUPE

- Annulation en cas d'événement majeur à destination

Prise en charge des **frais de report****,
OU
Remboursement des frais d'annulation selon conditions de vente du Club Med **avec max. de 400 000 €/événement**
20 % avec un max. de 40 000 €

Franchise

* Cette garantie couvre au maximum 2 Participants Clés.
Ces Participants Clés devront être désignés à la souscription du contrat.

** Report à une autre date ou sur un autre village.



Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance Suite

Montants maximum par GM

Assurance
PREMIUM
ESSENTIELLE

	<h3>VOL MANQUÉ</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Vol manqué 	<p>Prise en charge d'un nouveau billet d'avion pour tout départ dans les 24 heures du vol initial manqué</p> <p>ET des frais de transfert à hauteur max. de 60% du forfait initial Club Med</p>	<p>✓ ✓</p>
	<h3>BAGAGES, EFFETS PERSONNELS ET MATÉRIELS DE SPORT</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Vol, perte ou dommages aux bagages, • Limitation objets précieux : 50% du montant de la garantie • Retard de livraison des bagages • Dommages accidentels ou vol du matériel de sport 	<p>3 000 € avec, en cas de vol ou de perte des bagages, remboursement des frais de première nécessité jusqu'à 500 €</p> <p>1 500 €</p> <p>45 €</p> <p>Remboursement des frais de première nécessité jusqu'à 500 €</p> <p>3 000 € 10% du montant des dommages avec un min. de 45 €</p>	<p>✓ ✓</p>
	<h3>TENUE DE REPRÉSENTATION/COSTUME</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Vol, perte ou dommage à une tenue de représentation/costume 	<p>3 000 €</p>	<p>✗ ✓</p>
	<h3>COUVERTURE DES OBJETS NOMADES</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Vol (avec agression, effraction, à l'arrachée, à la tire, à la sauvette) des objets nomades (téléphone mobile/smartphone, tablette multimédia, ordinateur portable, casque reproducteur de son, montre connectée) • Utilisation frauduleuse par un tiers de votre ligne téléphonique 	<p>500 € max.</p> <p>500 € max.</p>	<p>✓ ✓</p>

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance Suite

Montants maximum par GM

Assurance
PREMIUM
ESSENTIELLE

	FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR		
Franchise		Prorata temporis avec un max. de 7500€ et 30 000€/événement 10% avec un min. de 30€ et un max. de 80€	 
	INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE		
• Capital décès et/ou invalidité permanente	15 000 €		 
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS EN MER		
	15 000 €		 
	REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER		
Franchise	150 000 € 50 €		 

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance Ski Zéro Souci

Montants maximum par GM

Assurance
PREMIUM
ESSENTIELLE

GARANTIES ASSURANCE SKI ZÉRO SOUCI		✓	✓
• Frais de secours et de recherche sur pistes	Frais réels		
• Frais de secours et de recherche en montagne (y compris ski hors-piste)	15 000 €		
• Frais d'interruption d'activités de sports d'hiver	Prorata temporis 80 €/jour avec un max. de 400 € 1 journée		
<i>Franchise</i>			
• Bris et vol de skis personnels	Prise en charge de la location au Club Med d'un matériel de substitution jusqu'à la fin du séjour max. 15 jours consécutifs		
• Bris et vol de skis loués au Club Med	• Prise en charge de la location au Club Med d'un matériel de substitution jusqu'à la fin du séjour max. 15 jours consécutifs • Prise en charge de la caution déduction faite d'une franchise de 100 €		
• Remboursement du forfait de remontées mécaniques en cas de vol ou perte	Remboursement du rachat du nouveau forfait au prorata temporis 1 journée		
<i>Franchise</i>	3 000 €/assuré		
• Remboursement complémentaire des frais médicaux en France	50 €		
<i>Franchise</i>	3 000 €/assuré		
• Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger	50 €		
<i>Franchise</i>	150 000 €		
• Responsabilité civile sport	150 000 €		
Plafond global de garantie : Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	45 000 €		
- dont dommages matériels et immatériels consécutifs			
<i>Franchise par sinistre</i>	150 €		

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Prestation d'assistance

Montants maximum par GM

Assurance
PREMIUM
ESSENTIELLE

		Assurance PREMIUM ESSENTIELLE	Assurance PREMIUM
 ASSISTANCE AUX PERSONNES <ul style="list-style-type: none"> • Retour anticipé en cas de sinistre aux locaux professionnels • Aide ménagère • Garde d'enfants • Garde des animaux de compagnie • Confort hospitalier • Recherche de personnel à domicile 	Titre de transport (Retour) 10 heures max. 10 heures max. Transport + hébergement 100€ Location de TV 70€ Honoraires à la charge du GM	✓	✓
	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN CAS D'AGRESSION	Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques Si besoin, organisation et prise en charge de la première consultation jusqu'à concurrence de 200€ max. par événement	✓
 ASSISTANCE AUX VÉHICULES <ul style="list-style-type: none"> • Dépannage sur place ou remorquage • Envoi de pièces détachées • Poursuite du voyage/retour au domicile • Récupération du véhicule • Chauffeur de remplacement 	200€ max.	✓	✓

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

 Garanties	✓ Date d'effet	✓ Expiration des garanties
Annulation de séjour	Le jour de la souscription au présent contrat	Le jour du début du séjour
Autres garanties	Le jour du début du séjour	Le dernier jour du séjour

Les garanties ci-dessus (hors garantie « ANNULATION ») sont applicables uniquement pendant la durée des prestations vendues par le Club Med avec un max. de 3 mois à compter de la date de départ.

Seules les prestations achetées auprès du Club Med sont couvertes par le présent contrat.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
 Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

✓ Pour une déclaration de sinistre :

Pour bénéficier de la garantie « ANNULATION » ou de toute autre **garantie d'assurance** du présent contrat, le client devra aviser immédiatement ou dans les 2 jours ouvrés l'organisateur ou l'agence de voyage et envoyer à MARSH sa déclaration de sinistre dans les 5 jours ouvrés suite à la survenance de l'événement par écrit à l'adresse suivante :

**Pour un sinistre lié aux
GARANTIES D'ASSURANCE VOYAGE**
(hors garanties d'assurance Ski Zéro Souci)
MARSH Sinistres Assurance Voyages
Contrats Spécial Groupes
Tour Ariane - La Défense 9 -
92088 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 87 21 19 43
Email : assurancevoyage.clubmed@marsh.com

**Pour un sinistre lié aux
GARANTIES D'ASSURANCE Ski Zéro Souci**
MARSH Sinistres Assurance Ski Zéro Souci
Contrat Spécial Groupes
Tour Ariane - La Défense 9 -
92088 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 87 21 19 43
Email : gestion@ski0souci.com

La déclaration
doit parvenir à
MARSH :



Annulation
SOUS
5 jours ouvrés



Bagages
SOUS
2 jours ouvrés



Autres garanties
SOUS
5 jours ouvrés



✓ Pour une demande d'assistance :

Contactez 

24 h/24
7 J/7



+33 1 41 85 97 32



EN CAS D'URGENCE
Le client doit contacter
les services de secours
(pompiers, SAMU...)
puis Europ Assistance
afin d'obtenir un N° de dossier
qui seul justifiera une prise
en charge



Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.